



Conjuguer avoirs et êtres



Nous avons le plaisir de vous livrer le rapport financier de l'exercice terminé le 31 décembre 2004.

Capital Desjardins inc., filiale à part entière de la Fédération des caisses Desjardins du Québec, a le mandat d'émettre des titres sur les marchés financiers puis d'investir le produit de ces émissions dans des billets subordonnés émis par les caisses membres de la Fédération.

Les états financiers compris dans ce rapport ont été préparés suivant les principes comptables généralement reconnus du Canada et tous les montants sont exprimés en dollars canadiens, à moins d'indication contraire.

Bilan (en milliers de dollars)

Au 31 décembre 2004, l'actif total de Capital Desjardins inc. s'élevait à 1 515 196 \$, une augmentation de 439 020 \$ comparativement à celui au 31 décembre 2003.

Les actifs de la société sont composés principalement de billets subordonnés émis par les caisses Desjardins dont le solde atteignaient 1 490 400 \$ au 31 décembre 2004, comparativement à 1 058 000 \$ au 31 décembre 2003. Cette hausse de 432 400 \$ résulte principalement d'un appel public à l'épargne sur les marchés canadiens, que la société a réalisé le 17 mars 2004. Cette émission s'est faite aux termes d'un prospectus simplifié préalable de base d'un montant ne dépassant pas 2 000 000 \$. Dans le cadre de ce placement, la société a émis des obligations de premier rang, série D totalisant 450 000 \$ dont le produit a été utilisé pour souscrire à des billets subordonnés de série D auprès des caisses Desjardins du Québec.

Les billets subordonnées des caisses Desjardins en vigueur se détaillaient comme suit:

- Des billets subordonnées, série A émis par les caisses Desjardins au montant de 240 400 \$ (200 000 \$US) portant intérêt au taux annuel de 7,64 % payables semestriellement jusqu'à leur échéance, le 8 août

2005. Les intérêts courus sont de 7 280 \$ au 31 décembre 2004.

- Des billets subordonnées, série B émis par les caisses Desjardins au montant de 500 000 \$, échéant le 1^{er} juin 2012, portant intérêt au taux annuel de 5,792 % payables par versements semestriels égaux pour les cinq premières années et à un taux annuel égal au taux des acceptations bancaires de 90 jours, plus 1,05 % payables trimestriellement pour les cinq années suivantes. Les intérêts courus sont de 2 448 \$ au 31 décembre 2004.
- Des billets subordonnées, série C émis par les caisses Desjardins au montant de 300 000 \$, échéant le 1^{er} juin 2017, portant intérêt au taux annuel de 6,502 % payables par versements semestriels égaux pour les dix premières années et à un taux annuel égal au taux des acceptations bancaires de 90 jours, plus 1,05 % payables trimestriellement pour les cinq années suivantes. Les intérêts courus sont de 1 648 \$ au 31 décembre 2004.
- Des billets subordonnés, série D émis par les caisses Desjardins au montant de 450 000 \$, échéant le 17 mars 2014, portant intérêt au taux annuel de 4,117 % payables par versement semestriels égaux pour les cinq premières années et à un taux annuel égal au taux des acceptations bancaires de 90 jours, plus 1,05 % payable trimestriellement pour les cinq années suivantes. Les intérêts courus sont de 5 301 \$ au 31 décembre 2004.

À l'égard des passifs de la société, ils sont composés essentiellement d'obligations de premier rang pour un montant totalisant 1 490 400 \$ au 31 décembre 2004, en hausse de 432 400 \$ par rapport au solde du 31 décembre 2003 et résulte principalement, tel que mentionné précédemment, d'un appel public à l'épargne sur les marchés canadiens réalisé par la société au cours du premier trimestre de 2004.

Au 31 décembre 2004, les obligations de la société se détaillaient comme suit:

- Des obligations de premier rang, série A totalisant 240 400 \$ (200 000 \$US), portant intérêt au taux annuel de 7,37 % et venant à échéance en 2005. Les intérêts courus à l'égard de celles-ci étaient de 6 989 \$ au 31 décembre 2004.
- Des obligations de premier rang, série B totalisant 500 000 \$, portant intérêt au taux annuel de 5,552 % payable par versements semestriels égaux pour les cinq premières années et à un taux annuel égal au taux des acceptations bancaires de 90 jours, plus 1 % payable trimestriellement pour les cinq années suivantes et venant à échéance en 2012. Les intérêts courus à l'égard de celles-ci étaient de 2 313 \$ au 31 décembre 2004.
- Des obligations de premier rang, série C totalisant 300 000 \$, portant intérêt au taux annuel de 6,322 % payable par versements semestriels égaux pour les dix premières années et à un taux annuel égal au taux des acceptations bancaires de 90 jours, plus 1 % payable trimestriellement pour les cinq années suivantes et venant à échéance en 2017. Les intérêts courus à l'égard de celles-ci étaient de 1 580 \$ au 31 décembre 2004.
- Des obligations de premier rang, série D totalisant 450 000 \$, portant intérêt au taux annuel de 3,887 % payable par versement semestriel égaux pour les cinq premières années et à un taux annuel égal au taux des acceptations bancaires de 90 jours, plus 1 % payable trimestriellement pour les cinq années suivantes et venant à échéance en 2014. Les intérêts courus à l'égard de celles-ci étaient de 5 005 \$ au 31 décembre 2004.

Résultats financiers (en milliers de dollars)**Résultats du quatrième trimestre de 2004**

Pour son quatrième trimestre de 2004, la société affiche un bénéfice net de 176 \$ comparativement à 47 \$ pour la même période en 2003. Cette croissance du bénéfice net résulte essentiellement de l'écart de taux d'intérêt, établi pour les billets subordonnés et celui associé aux obligations de premier rang pour l'émission de série D de 450 millions de dollars réalisée en début d'année, requis pour financer les coûts d'exploitation de la société.

Résultats de 2004

Le bénéfice net totalisait 453 \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2004; soit un niveau supérieur à celui constaté l'an passé. Ce bénéfice net résulte de l'écart entre le taux d'intérêt établi pour les billets subordonnés et celui associé aux obligations de premier rang afin de dégager une marge nécessaire pour financer les coûts d'exploitation de la société.

Les frais juridiques et les autres dépenses associées à l'émission des obligations de premier rang figurent sous la rubrique « frais reportés » au bilan et ceux-ci sont amortis suivant la méthode linéaire sur la durée de l'émission pour la série A et sur la durée non rachetable de l'émission pour les séries B, C et D.

Conventions comptables importantes

La société a adopté, le 1^{er} janvier 2004, la note d'orientation en comptabilité intitulée « Relations de couverture » (NOC-13), et l'abrégué des délibérations du Comité sur les problèmes nouveaux intitulé « Comptabilisation des instruments financiers dérivés détenus à des fins de transaction (négociation) ou spéculation ou à des fins autres que de couverture » (CPN-128) publiés par l'Institut Canadien des Comptables agrées (ICCA). La société a ainsi révisé ses conventions comptables afin de constater au bilan à sa juste valeur son instrument financier dérivé.

Les justes valeurs des instruments financiers sont déterminées en actualisant les flux de trésorerie futurs à des taux d'actualisation représentant les taux dont la société pourrait se prévaloir actuellement pour des titres comportant des conditions et des échéances semblables.

Cote de crédit

AGENCE DE NOTATION	COTE
Standard & Poor's	A+
Moody's	A1

Le 17 février 2005



Alban D'Amours
Président du conseil
et Chef de la direction



Jean-Guy Langelier
Directeur général et
Chef des services financiers

À l'actionnaire de Capital Desjardins inc.

Nous avons vérifié les bilans de Capital Desjardins inc. aux 31 décembre 2004 et 2003 et les états des résultats, des bénéfices non répartis et des flux de trésorerie de chacun des exercices compris dans la période de deux ans terminée le 31 décembre 2004. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur nos vérifications.

Nos vérifications ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la société aux 31 décembre 2004 et 2003 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour chacun des exercices compris dans la période de deux ans terminée le 31 décembre 2004 selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

PricewaterhouseCoopers s.r.l.
Comptables agréés

Québec, Québec
Le 17 février 2005

BILAN

	Aux 31 décembre	
	2004	2003
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	1 559 408 \$	383 874 \$
Billets subordonnés des caisses Desjardins, série A, au coût (200 000 000 \$US) (notes 3 et 5)	240 400 000	—
Intérêts courus et autres créances	16 742 910	12 078 989
	258 702 318	12 462 863
Billets subordonnés des caisses Desjardins, au coût (notes 3 et 5)		
Série A (200 000 000 \$US en 2003)	—	258 000 000
Série B	500 000 000	500 000 000
Série C	300 000 000	300 000 000
Série D	450 000 000	—
Frais reportés , au coût non amorti	6 494 152	5 713 428
	1 515 196 470 \$	1 076 176 291 \$
PASSIF		
Passif à court terme		
Obligations de premier rang, série A (200 000 000 \$US) (note 5)	240 400 000 \$	— \$
Intérêts et autres frais courus	16 574 983	12 081 907
Partie à court terme des emprunts	1 061 352	1 011 730
	258 036 335	13 093 637
Obligations de premier rang (note 5)		
Série A (200 000 000 \$US en 2003)	—	258 000 000
Série B	500 000 000	500 000 000
Série C	300 000 000	300 000 000
Série D	450 000 000	—
Emprunts (note 6)	5 390 840	3 725 797
	1 513 427 175	1 074 819 434
CAPITAUX PROPRES		
Capital-actions (note 7)	1 010 000	1 010 000
Bénéfices non répartis	759 295	346 857
	1 769 295	1 356 857
	1 515 196 470 \$	1 076 176 291 \$

Au nom du conseil d'administration de Capital Desjardins inc.

Alban D'Amours
Président du conseil

Madeleine Lapierre
Vice-présidente du conseil

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DES BÉNÉFICES NON RÉPARTIS

Exercices terminés les 31 décembre

	2004	2003
Solde au début de l'exercice	346 857 \$	265 230 \$
Bénéfice net pour l'exercice	452 838	122 027
	799 695	387 257
Dividendes sur les actions ordinaires	40 400	40 400
Solde à la fin de l'exercice	759 295 \$	346 857 \$

ÉTAT DES RÉSULTATS

Exercices terminés les 31 décembre

	2004	2003
Produits		
Intérêts sur billets subordonnés des caisses Desjardins		
Série A	19 514 891 \$	20 662 811 \$
Série B	28 960 000	28 960 000
Série C	19 506 000	19 506 000
Série D	14 563 888	—
Autres	2 013	—
	82 546 792	69 128 811
Charges		
Intérêts sur obligations de premier rang		
Série A	18 784 738	19 924 811
Série B	27 760 000	27 760 000
Série C	18 966 000	18 966 000
Série D	13 750 263	—
Honoraires professionnels	224 116	247 983
Assurances	—	36 834
Taxes sur le capital	105 380	195 005
Amortissement des frais reportés	1 884 617	1 462 605
Frais financiers et autres	378 090	347 839
	81 853 204	68 941 077
Bénéfice avant impôts	693 588	187 734
Impôts sur les bénéfices exigibles	240 750	65 707
Bénéfice net pour l'exercice	452 838 \$	122 027 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIEExercices terminés les 31 décembre

	2004	2003
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Bénéfice net pour l'exercice	452 838 \$	122 027 \$
Ajustements pour :		
Amortissement des frais reportés	1 884 617	1 462 605
Variation nette des intérêts courus et autres	(170 845)	17 442
	2 166 610	1 602 074
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Émission d'obligations de premier rang, série D	450 000 000	—
Frais reportés capitalisés	(2 665 341)	—
Emprunts contractés	3 000 000	—
Remboursements d'emprunts	(1 285 335)	(965 070)
Variation nette de l'emprunt bancaire	—	(212 730)
Dividendes versés	(40 400)	(40 400)
	449 008 924	(1 218 200)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Émission de billets subordonnés des caisses Desjardins, série D	(450 000 000)	—
Augmentation de l'encaisse		
Encaisse au début de l'exercice	1 175 534	383 874
Encaisse à la fin de l'exercice	383 874	—
	1 559 408 \$	383 874 \$
Renseignements supplémentaires		
Intérêts payés	75 328 744 \$	68 740 265 \$
Impôts sur les bénéfices payés	67 546	16 188

31 décembre 2004 et 2003

1. STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

La société, constituée selon la partie 1A de la Loi sur les compagnies du Québec, a pour objet d'émettre ses propres titres de capital sur les marchés financiers puis d'investir le produit de ces émissions dans des billets subordonnés émis par les caisses Desjardins. Ces dernières sont régies par la Loi sur les coopératives de services financiers et affiliées à la Fédération des caisses Desjardins du Québec (la « Fédération »), société mère de la société.

2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction fasse des estimations ayant une incidence sur les montants d'actif et de passif portés aux états financiers. Ces mêmes estimations ont aussi une incidence sur la présentation des éventualités en date des états financiers, de même que sur les postes de produits et de charges de l'exercice. Il est donc possible que les résultats réels diffèrent de ces estimations.

Frais reportés

Les frais reportés sont composés de frais encourus relatifs aux émissions de titres sur les marchés financiers et à l'investissement du produit de ces émissions dans des billets subordonnés, séries A, B, C et D émis par les caisses. Ces frais sont amortis linéairement sur la durée de l'émission pour la série A et sur la durée non rachetable de l'émission pour les séries B, C et D, soit :

	Années
Billets subordonnés, série A	10
Billets subordonnés, série B	5
Billets subordonnés, série C	10
Billets subordonnés, série D	5

Instrument financier dérivé

La société a adopté, le 1^{er} janvier 2004, la note d'orientation en comptabilité intitulée « Relations de couverture » (NOC-13) et l'abrégé des délibérations du Comité sur les problèmes nouveaux intitulé « Comptabilisation des instruments financiers dérivés

détenus à des fins de transaction (négociation) ou de spéculation ou à des fins autres que de couverture » (CPN-128) publiés par l'Institut Canadien des Comptables agréés (ICCA). La société a ainsi révisé ses conventions comptables afin de constater au bilan à sa juste valeur son instrument financier dérivé. L'adoption de cette note d'orientation n'a pas eu d'incidence significative sur les actifs, les passifs, les revenus et les charges de la société.

Conversion de devises

Les opérations canadiennes conclues en devises sont converties selon la méthode temporelle. Ainsi, les éléments monétaires exprimés en devises sont convertis au cours en vigueur à la date du bilan. Les produits et les charges sont convertis au cours en vigueur à la date où ils sont constatés.

Contrat d'échange de devises

La société gère le risque de change lié à ses revenus en devises étrangères par l'utilisation d'un swap de devises. Ce swap est inscrit au bilan à sa juste valeur et les gains et les pertes réalisés et non réalisés sont inscrits au poste « autres produits » dans les résultats.

Impôts sur les bénéfices

La société comptabilise les impôts sur les bénéfices en utilisant la méthode du passif fiscal. Selon cette méthode, les actifs et les passifs d'impôts futurs sont établis en tenant compte des écarts temporaires déductibles ou imposables entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs, en utilisant les taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur qui s'appliquent au cours de l'année où les écarts sont censés se résorber.

3. BILLETS SUBORDONNÉS DES CAISSES DESJARDINS

Billets subordonnés, série A

Le produit des obligations de premier rang, série A a été utilisé par la société pour acheter des billets subordonnés des caisses, série A, au prorata de l'actif moyen de chaque caisse, pour un montant total de 200 000 000 \$US. Ces billets portent intérêt à un taux de 7,64 %, les intérêts étant payables semestriellement jusqu'à échéance le 8 août 2005. La société peut, à son gré, exiger l'encaissement en tout ou en partie.

Billets subordonnés, série B

Le produit des obligations de premier rang, série B a été utilisé par la société pour acheter des billets subordonnés des caisses, série B, au prorata de l'actif moyen de chaque caisse, pour un montant total de 500 000 000 \$ échéant le 1^{er} juin 2012. Ces billets portent intérêt à un taux annuel de 5,792 %, les intérêts étant payables par versements semestriels égaux pour les cinq premières années, et à un taux annuel égal au taux des acceptations bancaires de 90 jours plus 1,05 %, les intérêts étant payables trimestriellement pour les cinq années suivantes. La société peut, à son gré, exiger l'encaissement en tout ou en partie, mais dans le cas d'un remboursement avant le 1^{er} juin 2007, avec l'approbation préalable de l'Autorité des marchés financiers, aux seules fins de permettre à la société d'acheter pour fins de remboursement par anticipation les obligations de premier rang, série B.

Billets subordonnés, série C

Le produit des obligations de premier rang, série C a été utilisé par la société pour acheter des billets subordonnés des caisses, série C, au prorata de l'actif moyen de chaque caisse, pour un montant total de 300 000 000 \$ échéant le 1^{er} juin 2017. Ces billets portent intérêt à un taux annuel de 6,502 %, les intérêts étant payables par versements semestriels égaux pour les dix premières années, et à un taux annuel égal au taux des acceptations bancaires de 90 jours plus 1,05 %, les intérêts étant payables trimestriellement pour les cinq années suivantes. La société, peut, à son gré, exiger l'encaissement en tout ou en partie, mais dans le cas d'un remboursement avant le 1^{er} juin 2012, avec l'approbation préalable de l'Autorité des marchés financiers, aux seules fins de permettre à la société d'acheter pour fins de remboursement par anticipation les obligations de premier rang, série C.

Billets subordonnés, série D

Le produit des obligations de premier rang, série D a été utilisé par la société pour acheter des billets subordonnés des caisses, série D, au prorata de l'actif moyen de chaque caisse, pour un montant total de 450 000 000 \$ échéant le 17 mars 2014. Ces

billets portent intérêt à un taux annuel de 4,117 %, les intérêts étant payables par versements semestriels égaux pour les cinq premières années, et à un taux annuel égal au taux des acceptations bancaires de 90 jours plus 1,05 %, les intérêts étant payables trimestriellement pour les cinq années suivantes. La société, peut, à son gré, exiger l'encaissement en tout ou en partie, mais dans le cas d'un remboursement avant le 17 mars 2009, avec l'approbation préalable de l'Autorité des marchés financiers, aux seules fins de permettre à la société d'acheter pour fins de remboursement par anticipation les obligations de premier rang, série D.

4. EMPRUNT BANCAIRE

La société dispose d'une marge de crédit autorisée de 2 000 000 \$, portant intérêt au taux préférentiel de la Caisse centrale Desjardins, coopérative de crédit contrôlée par la Fédération, et renouvelable annuellement. Le taux préférentiel était de 4,25 % au 31 décembre 2004. L'emprunt bancaire est inutilisé au 31 décembre 2004 et 2003.

5. OBLIGATIONS DE PREMIER RANG**Obligations de premier rang, série A**

Aux termes d'une convention d'achat et revente intervenue le 1^{er} août 1995, la société a convenu d'émettre pour une contrepartie de 200 000 000 \$US, portant intérêt à un taux de 7,37 %, des obligations de premier rang, série A, échéant en août 2005. La société peut, à son gré, les rembourser. Ces obligations sont garanties par une hypothèque prioritaire grevant les billets subordonnés, série A décrits à la note 3. Elle comporte également certaines sûretés négatives notamment des limites aux montants d'emprunts supplémentaires que la société peut contracter et l'interdiction de donner des nouvelles sûretés grevant les biens donnés en garantie.

Obligations de premier rang, série B

Aux termes d'une convention d'achat et revente intervenue le 9 mai 2002, la société a convenu d'émettre pour une contrepartie de 500 000 000 \$ des obligations de premier rang, série B, échéant en juin 2012. Ces obligations portent intérêt à un taux annuel de 5,552 % pour les cinq premières

années et à un taux annuel égal au taux des acceptations bancaires de 90 jours, plus 1 % pour les cinq années suivantes. La société peut, à son gré, les rembourser. Ces obligations sont garanties par une hypothèque prioritaire grevant les billets subordonnés, série B décrits à la note 3. Elle comporte également certaines sûretés négatives notamment des limites aux montants d'emprunts supplémentaires que la société peut contracter et l'interdiction de donner des nouvelles sûretés grevant les biens donnés en garantie.

Obligations de premier rang, série C

Aux termes d'une convention d'achat et revente intervenue le 9 mai 2002, la société a convenu d'émettre pour une contrepartie de 300 000 000 \$ des obligations de premier rang, série C, échéant en juin 2017. Ces obligations portent intérêt à un taux annuel de 6,322 % pour les dix premières années et à un taux annuel égal au taux des acceptations bancaires de 90 jours, plus 1 % pour les cinq années suivantes. La société peut, à son gré, les rembourser. Ces obligations sont garanties par une hypothèque prioritaire grevant les billets subordonnés, série C décrits à la note 3. Elle comporte

également certaines sûretés négatives notamment des limites aux montants d'emprunts supplémentaires que la société peut contracter et l'interdiction de donner des nouvelles sûretés grevant les biens donnés en garantie.

Obligations de premier rang, série D

Aux termes d'une convention d'achat et revente intervenue le 9 mars 2004, la société a convenu d'émettre pour une contrepartie de 450 000 000 \$ des obligations de premier rang, série D, échéant en mars 2014. Ces obligations portent intérêt à un taux annuel de 3,887 % pour les cinq premières années et à un taux annuel égal au taux des acceptations bancaires de 90 jours, plus 1 % pour les cinq années suivantes. La société peut, à son gré, les rembourser. Ces obligations sont garanties par une hypothèque prioritaire grevant les billets subordonnés, série D décrits à la note 3. Elle comporte également certaines sûretés négatives notamment des limites aux montants d'emprunts supplémentaires que la société peut contracter et l'interdiction de donner des nouvelles sûretés grevant les biens donnés en garantie.

6. EMPRUNTS

Emprunts à terme subordonnés auprès de la Caisse centrale Desjardins

8,20 %, remboursable par versements semestriels en capital de 115 000 \$ plus les intérêts, échéant en août 2005

6,25 %, remboursable par versements semestriels, comprenant le capital et les intérêts, de 518 525 \$ jusqu'en juin 2007 et de 155 430 \$ jusqu'à l'échéance en juin 2012

Au coût des fonds de la Caisse centrale Desjardins majoré de 0,75 %, remboursable par versement semestriels de 334 504 \$, comprenant le capital et les intérêts, échéant en mars 2009

Moins la partie à court terme

	2004	2003
8,20 %, remboursable par versements semestriels en capital de 115 000 \$ plus les intérêts, échéant en août 2005	230 000 \$	460 000 \$
6,25 %, remboursable par versements semestriels, comprenant le capital et les intérêts, de 518 525 \$ jusqu'en juin 2007 et de 155 430 \$ jusqu'à l'échéance en juin 2012	3 495 796	4 277 527
Au coût des fonds de la Caisse centrale Desjardins majoré de 0,75 %, remboursable par versement semestriels de 334 504 \$, comprenant le capital et les intérêts, échéant en mars 2009	2 726 396	—
	6 452 192 \$	4 737 527 \$
	1 061 352	1 011 730
	5 390 840 \$	3 725 797 \$

Les versements annuels en capital à effectuer au cours des cinq prochains exercices s'établissent à 1 061 352 \$ en 2005, 884 123 \$ en 2006, 577 150 \$ en 2007, 239 344 \$ en 2008 et 254 537 en 2009.

Les paiements des intérêts ou du capital sur ces emprunts sont subordonnés au paiement de tout intérêt ou capital dû en vertu des obligations de premier rang, séries A, B, C et D émises par la société.

7. CAPITAL-ACTIONS

Autorisé

Nombre illimité d'actions, sans valeur nominale

- Ordinaires, votantes et participantes
- Privilégiées, catégorie A, non votantes et non participantes, n'ayant droit à aucun dividende, rachetables au montant du capital versé
- Privilégiées, catégorie B, non votantes et non participantes, n'ayant droit à aucun dividende, rachetables au montant du capital versé

Émis et entièrement payé

- 10 000 actions ordinaires
- 1 000 000 d'actions privilégiées, catégorie A

	2004	2003
10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$
1 000 000	1 000 000	1 000 000
1 010 000 \$	1 010 000 \$	1 010 000 \$

8. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des intérêts courus, des autres créances et des autres frais courus est égale à la valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

Aux 31 décembre, la juste valeur des autres instruments financiers se détaillent comme suit :

	2004		2003	
	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable
Billets subordonnés	1 548 193 000 \$	1 490 400 000 \$	1 126 322 000 \$	1 058 000 000 \$
Obligations de premier rang	1 548 443 000	1 490 400 000	1 125 203 600	1 058 000 000
Emprunts	6 568 956	6 452 192	4 914 291	4 737 527
Swap de devises	12 714	12 714	56 058	—

La juste valeur des billets subordonnés, des obligations de premier rang, des emprunts et du swap de devises est déterminée en actualisant les flux de trésorerie futurs à des taux d'actualisation représentant les taux dont la société pourrait se prévaloir actuellement pour des titres comportant des conditions et des échéances semblables.

En vertu du swap de devises contracté auprès de la Caisse centrale Desjardins, la société versera 270 000 \$ US et recevra 369 360 \$ semestriellement jusqu'au 8 août 2005.

9. OPÉRATIONS ENTRE PARTIES APPARENTÉES

Au cours de l'exercice, en plus des opérations divulguées ailleurs dans ces états financiers, la société a effectué les opérations suivantes avec la Fédération et la Caisse centrale Desjardins :

	2004	2003
Fédération		
Honoraires professionnels	164 672 \$	197 207 \$
Assurances	—	36 834
Caisse centrale Desjardins		
Frais financiers et autres intérêts sur obligations de premier rang	378 090	347 839
Autres produits	2 013	—
Rendement net sur swap de devises	42 306	8 054

Les opérations ont eu lieu dans le cours normal des activités et ont été mesurées à la valeur d'échange qui représente le montant de la contrepartie établie et acceptée par les parties apparentées.

De plus, aux 31 décembre 2004 et 2003, la Caisse centrale Desjardins détenait des obligations de premier rang, série A pour un montant de 21 000 000 \$ US.

10. CHIFFRES CORRESPONDANTS

Certains postes de l'exercice précédent ont fait l'objet d'un nouveau classement afin qu'ils soient conformes à la présentation de l'exercice courant.

Le tableau suivant présente le ratio de couverture par le bénéfice de Capital Desjardins :

Pour les douze mois terminés le 31 décembre 2004 (non vérifié)

(en milliers de dollars)

Total des revenus d'intérêt	82 545 \$
Autres revenus	2
Frais autres que d'intérêt	(2 592)
(A) Bénéfice disponible pour rencontrer les frais d'intérêt	79 955
(B) Frais d'intérêt	79 261
(C) Ratio de couverture (A) / (B)	1,009 fois

À des fins d'illustration, le tableau suivant présente le ratio de couverture par les excédents du Mouvement des caisses Desjardins :

Pour les douze mois terminés le 31 décembre 2004 (non vérifié)

(en millions de dollars)

Total des revenus d'intérêt	5 199 \$
Total des frais d'intérêt sur les dépôts et emprunts	(1 627)
Provisions pour pertes sur créances	(94)
Autres revenus	4 953
Frais autres que d'intérêt	(6 840)
(A) Excédents disponibles pour rencontrer les intérêts sur les débentures subordonnées	1 591
(B) Intérêts sur les débentures subordonnées	84
(C) Ratio de couverture (A) / (B)	18,940 fois

Le Mouvement des caisses Desjardins n'a pas cautionné les billets de premier rang.

RÉSULTATS (non vérifiés, par trimestre et en milliers de dollars)

	2004				2003			
	T4	T3	T2	T1	T4	T3	T2	T1
Revenu d'intérêt	21 259 \$	21 465 \$	21 928 \$	17 893 \$	17 180 \$	17 840 \$	16 971 \$	17 138 \$
Autres revenus	1	—	1	—	—	—	—	—
Frais d'intérêts	20 352	20 606	21 063	17 240	16 537	17 215	16 369	16 530
Frais autres que d'intérêts	653	718	717	504	570	546	589	585
Bénéfice avant impôts	255	141	149	149	73	79	13	23
Impôts sur les bénéfices exigibles	79	64	46	52	26	27	5	8
Bénéfice net	176 \$	77 \$	103 \$	97 \$	47 \$	52 \$	8 \$	15 \$

BILAN (non vérifiés, par trimestre et en milliers de dollars)

	2004				2003			
	T4	T3	T2	T1	T4	T3	T2	T1
Actif								
Actif à court terme	258 702 \$	273 817 \$	286 769 \$	283 710 \$	12 463 \$	19 321 \$	12 144 \$	19 295 \$
Billets subordonnées des caisses Desjardins	1 250 000	1 250 000	1 250 000	1 250 000	1 058 000	1 070 080	1 071 060	1 093 780
Frais reportés	6 494	6 993	7 403	7 053	5 713	6 079	6 445	6 810
Total de l'actif	1 515 196 \$	1 530 810 \$	\$1 544 172 \$	\$1 540 763 \$	1 076 176 \$	1 095 480 \$	1 089 649 \$	1 119 885 \$
Passif et capitaux propres								
Passif à court terme	258 036 \$	273 388 \$	286 438 \$	282 747 \$	13 093 \$	19 952 \$	13 077 \$	20 239 \$
Obligations de premier rang	1 250 000	1 250 000	1 250 000	1 250 000	1 058 000	1 070 080	1 071 060	1 093 780
Emprunts	5 391	5 788	6 177	6 562	3 726	4 098	4 214	4 576
Capitaux propres	1 769	1 634	1 557	1 454	1 357	1 350	1 298	1 290
Total du passif et des capitaux propres	1 515 196 \$	1 530 810 \$	\$1 544 172 \$	\$1 540 763 \$	1 076 176 \$	1 095 480 \$	1 089 649 \$	1 119 885 \$